



Lyon, le 15 avril 2022

**DEC6 - Concours recrutement des personnels**

Arrêté n°2022-04-15 fixant la composition du jury  
du concours interne de secrétaire administratif  
de classe supérieure de l'Éducation nationale et  
de l'enseignement supérieur au titre de l'année  
2022

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011, fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le jury du concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur organisé au titre de l'année 2022 est composé ainsi qu'il suit :

**Président de jury du concours :**

**Armelle KHEDER** Attachée d'administration de l'Etat hors classe,  
Direction des services départementaux de l'Education nationale de la  
Loire

**Vice-Président de jury du concours :**

**Abdallah CHIBI**      Personnel de direction, collège Victor Schoeler  
Collège Victor Schoeler Lyon

**Membres :**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>PRÉNOM</u></b>	<b><u>CORPS</u></b>	<b><u>ÉTABLISSEMENT</u></b>	<b><u>CP</u></b>	<b><u>VILLE</u></b>
LAHUPPE	Stéphane	PERSONNEL DE DIRECTION	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EDGAR QUINET	01001	BOURG-EN-BRESSE
NOGIER	Muriel	ATTACHEE PRINCIPALE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EDOUARD HERRIOT	69006	LYON
BONNET	Jessica	ATTACHEE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LYON	69007	LYON
REVEIL	Kelly	ATTACHEE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LYON	69007	LYON
BLASCO	Alexandra	SECRETAIRE ADMINISTRATIVE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE	69002	LYON

**Article 2 :** le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur et par délégation,  
le secrétaire général de l'académie**



**Olivier CURNELLE**